



## AIX LES BAINS, UNE VILLE D'EAUX PAS SI CLAIRE

**IL FAUT TOUJOURS SE MEFIER  
DE L'EAU QUI « DORD »**



Liste soutenue par Europe Écologie Les Verts,  
le Parti Communiste, le Parti de Gauche,  
des sympathisants socialistes et  
des personnalités sans étiquette.



### *Avertissement :*

*Tous ces documents sont issus des services techniques municipaux, du conseil municipal, du rapport annuel de la SAUR ou produit par le Député-Maire. Seuls les commentaires sont de nous.*

**En Novembre 2003,**

**Le diagnostic de la majorité UMP  
était lucide :**

- Grande vétusté du réseau
- Conséquences d'un manque évident d'investissement des municipalités précédentes,

**des fuites partout !**

**La municipalité savait.**

**Qu'a-t elle réellement fait  
au-delà de la simple  
communication ?**



# FORUM DU CITOYEN

*L'eau à Aix les Bains, si on en parlait ?*

**JEUDI 27 NOVEMBRE 2003**  
A 19H00 - AU PALAIS DES CONGRES

« *Renouvellement des canalisations* »

à l'invitation de :  
Monsieur Dominique DORD, Maire d'Aix-les-Bains  
avec  
Mme Marie PETREL, Adjointe à l'Urbanisme  
Monsieur Christian MOUREMBLES, Conseil Général de la Savoie  
Monsieur Dominique BLANC, Directeur des Services Techniques  
Monsieur Emmanuel BOUDRY, Directeur de la SAUR

## *Le saviez-vous ?*

170 KILOMETRES DE CANALISATIONS ...  
2000 BRANCHEMENTS EN PLOMB ...  
SUR 100 LITRES D'EAU PRODUITE, 40 LITRES PERDUS ...  
AGE MOYEN DES CONDUITES : 54 ANS ...  
... LA PREMIERE ENCORE EN SERVICE DATE DE 1881

**QUEL AVENIR ?**  
Un état alarmiste du réseau d'eau ...  
Des investissements sont à faire ...  
Des incidences financières sont à prévoir !

**VOUS ETES TOUS CONCERNES**

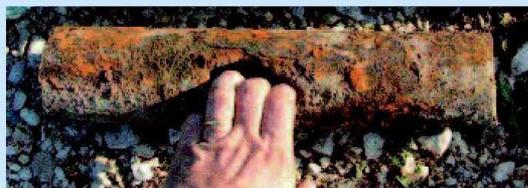


*En 2009, dans sa brochure de mi-mandat législatif, Dominique Dord, Député-Maire, n'hésite pas à mettre en avant son action de Maire qu'il qualifie d'exemplaire.*

*La quantité de renouvellement des canalisations n'a jamais atteint les 3km par an. Les chiffres venant de ses propres services le démontrent !*



## Aix-les-Bains économise les ressources en eau potable



Pour diminuer les fuites du réseau d'eau potable et faire progresser le rendement, la Ville d'Aix-les-Bains renouvelle 3 km de canalisations par an. L'objectif est de passer de 60 % de rendement à 80 % sur 15 ans.

A Aix-les-Bains, 52 % des canalisations ont été posées entre 1908 et 1935, et 43 % datent de la période 1935-1955.

Il s'agit donc de diminuer les fuites. Celles-ci entraînent, en effet, un

rendement faible et nécessitent une surproduction, ce qui se traduit le plus souvent par la forte sollicitation des ressources aquifères et l'augmentation de la consommation d'énergie et de produits de traitement. De plus, les ruptures de canalisations en mauvais état sont fréquentes et génèrent des coupures d'alimentation en eau chez l'abonné.

Le bilan depuis 2005 est significatif : des travaux ont été réalisés sur plus d'une vingtaine de rues et près de 450 branchements ont été remplacés dont 244 en plomb. Un dossier exemplaire, qui nécessite beaucoup d'investissements (près de 4,2 M€ entre 2005 et

2009), auquel Dominique Dord tient particulièrement, et qu'il a initié dès le début de son premier mandat.

Plus question, par ailleurs, de gaspiller les ressources en eau potable pour l'arrosage des espaces verts sportifs quand d'autres solutions sont possibles. Dès 2011, l'arrosage de l'hippodrome et du golf d'Aix se fera à partir de l'eau du lac du Bourget. Economie prévue : environ 2 000 m<sup>3</sup> par jour ! Le même procédé se pratique déjà à partir d'eau industrielle pour le lavage des voies et l'arrosage des jardinières de la ville. La municipalité a, par ailleurs, réalisé des plantations de végétaux économes en eau.

# 2013: l'heure des bilans

## DES RENOUVELLEMENTS INSUFFISANTS

### LE BILAN TRAVAUX

*Le renouvellement des canalisations et des branchements est très loin des objectifs qui avaient été fixés,*

*de plus, ce renouvellement des branchements ne concernent pas uniquement ceux en plomb comme le montre le rapport annuel de la SAUR sur les années 2010 et 2011.*

Année	linéaire des conduites renouvelées (mètres)	n ° de branchements renouvelés
2005- 2006	3784	202
2007	2053	136
2008	1005	43
2009	1139	63
2010	1498	107
2011	2296	117
2012	2768	178
	14543	846

Rapport Annuel du Délégué



#### 11.1.2.2 Branchements

Type d'intervention	2010	2011
Remplacement branchement plomb	5	10
Réparation de fuites sur branchement	12	18
Réparation fuites sur branchement plomb	15	20
Réparation robinetterie sur branchement suite fuites	5	4
Renouvellement de branchement complet (autre plomb)	4	4

Source Services Techniques Ville 2013



# NOMBREUX SONT LES BRANCHEMENTS EN PLOMB AU DESSUS DES NORMES AUTORISEES

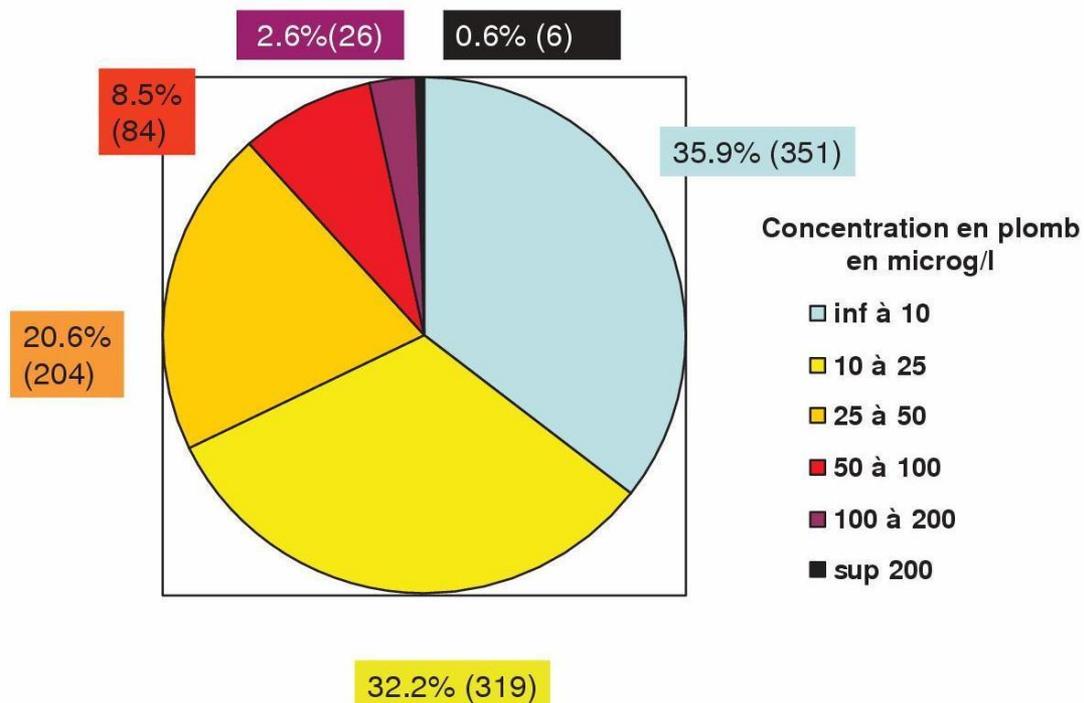
*Le résultat des mesures officielles ordonnées en 2012 est accablant.*

*Sur les 990 branchements analysés sur les 1500 répertoriés en plomb, 64,1% ne seront plus aux normes à fin 2013. Les nouvelles normes étaient connues pourtant depuis 2003. (10 microg/l)*

*De plus 31,9% ne respectent déjà pas les normes actuelles qui sont de 25 microg/l !!!*



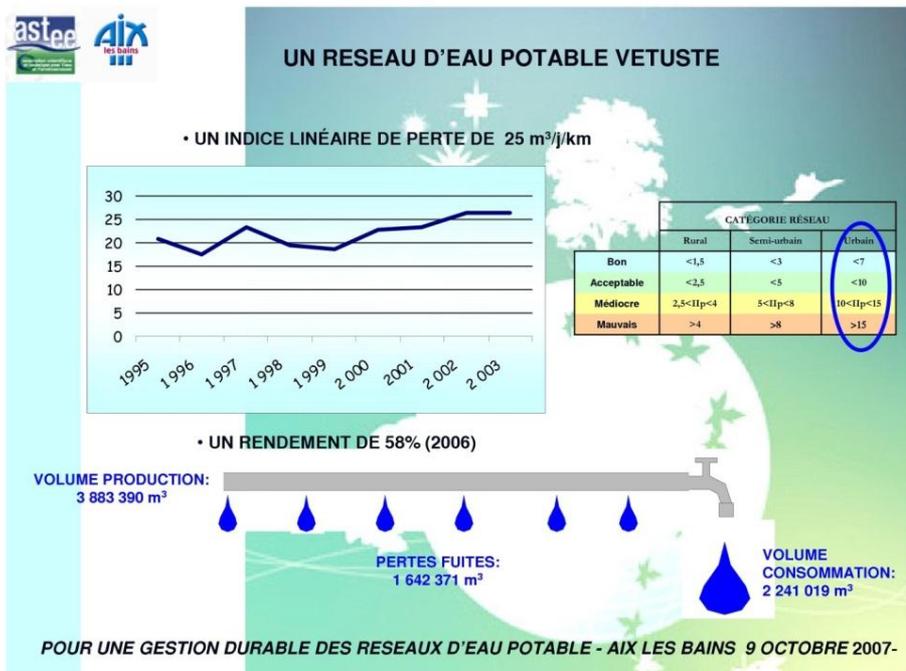
RESULTATS DES MESURES (990 branchements)



LA GESTION DES BRANCHEMENTS PLOMB A AIX LES BAINS

Source Services Techniques Ville 2013

# 2013: PERMANENCE DE FUTES AUTOUR DE 39%



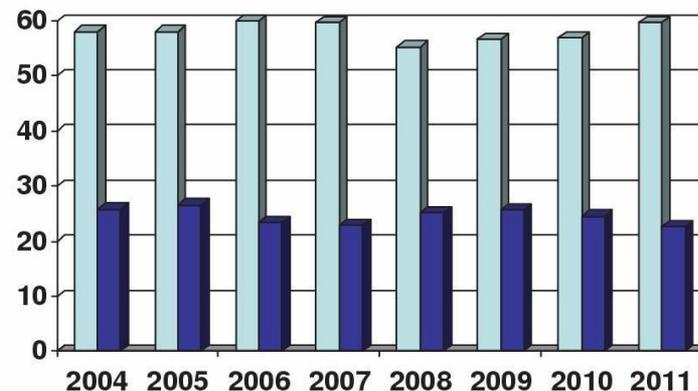
*Très peu de résultats durant les mandats de Dominique Dord.*

*Pour se positionner dans la moyenne des villes équivalentes,*

*Le rendement devrait être proche des 80%,*

## LES RESULTATS QUANTITATIFS

Rendement net exprimé en %  
ILP en m<sup>3</sup>/j/km



■ rendement net ■ indice linéaire de perte

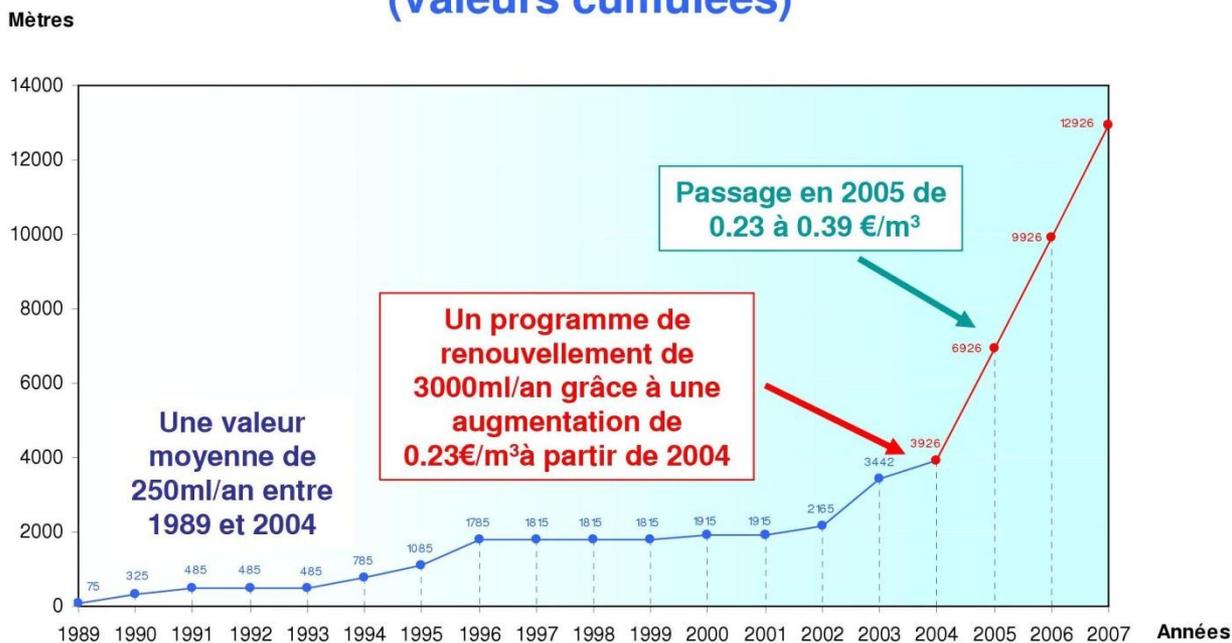
Source Services Techniques Ville 2008

*Et l'indice linéaire de perte devrait être en dessous de 15% !!!*

Source Services Techniques Ville 2013

# LES SURTAXES ONT BIEN ÉTÉ APPLIQUÉES SUR LES FACTURES DES USAGERS MAIS SANS RESULTAT.

## Linéaire de Canalisations A.E.P. renouvelées (valeurs cumulées)



Année	linéaire des conduites renouvelées (mètres)
2005- 2006	3784
2007	2053
2008	1005
2009	1139
2010	1498
2011	2296
2012	2768
TOTAL	14543



Source Services Techniques Ville 2008

← Les vrais chiffres en 2013 par les mêmes services



# UN TRAITEMENT AUX SELS D'ALUMINE TRES DISCUTABLE

## 9.3 LES PRODUITS DE TRAITEMENT

### 9.3.1 Les consommations annuelles

Nom de l'installation	Filière de traitement	Produit	Quantité annuelle consommée	unité
Réservoir de CHENOZ	Eau	Chlore	30,00	Kilogrammes
Traitement désinfection LA VERDASSE	Eau	Chlore	196,00	Kilogrammes
Usine Production Eau Potable de MEMARD	Eau	Chlore	539,00	Kilogrammes
Usine Production Eau Potable de MEMARD	Eau	Chlorite de sodium	5042,00	Kilogrammes
Usine Production Eau Potable de MEMARD	Eau	Sel d'alumine pré-polym liquide	7862,00	Kilogrammes
Usine Production Eau Potable de MEMARD	Eau	Soude	4615,00	Kilogrammes

Source Rapport Annuel SAUR 2011

*Un traitement au sel d'alumine existe bien pour l'usine de production de Ménard (60% de l'eau d'Aix les Bains).*

*De nombreuses critiques scientifiques existent depuis plus de 10 ans sur ce procédé qui aurait des effets très nocifs sur notre santé. Des divergences existent encore sur les normes à appliquer mais des villes comme Paris ont changé ce procédé, pourquoi pas à Aix les Bains ?*

***Le rapport SAUR 2012 annonce l'utilisation de près de 20 Tonnes, contre moins de 8 en 2011.***

# Un Avenant pour tenter de rectifier le tir

## ARTICLE 1 - RENOUELEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

L'article 2 de l'avenant 6 au contrat d'affermage est supprimé et remplacé par :

« L'article 59 « Conditions particulières » est complétée comme suit :

d) Participation au renouvellement des branchements en plomb : le Délégué et la ville s'engagent à remplacer avant le 31/12/2014 les 1000 branchements en plomb pour lesquels la teneur en plomb dans l'eau dépasse pourrait dépasser les 10µg/litre.

Le coût total de cette opération est évalué à 2 millions d'euros HT en valeur 1<sup>er</sup> juillet 2013, dont une part sera financée par la Collectivité (300 000 euros HT), une autre part par les subventions de l'Agence de l'Eau perçues par la Collectivité (400 000 euros) et la part restante soit 1 300 000 euros HT par le Délégué.

Le coût des travaux est estimé conjointement selon un prix forfaitaire moyen de 2000 euros HT par branchement.

Sur cette base, SAUR assurera le renouvellement de 650 branchements plomb sur les 1000 branchements identifiés.

Le Délégué émettra une situation mensuelle d'avancement retraçant le nombre de branchements plomb renouvelés et leurs coûts associés. Un point d'étape sera réalisé en février 2014 entre les deux parties

Dans l'hypothèse où la prise en charge des travaux à hauteur de 1 300 000 euros HT par le Délégué se révélerait insuffisante pour remplacer les 650 branchements identifiés les parties conviennent de se rapprocher pour étudier et mettre en place les conditions nécessaires pour mener ces remplacements jusqu'à leur terme.

## ARTICLE 2 - REGIME DES BRANCHEMENTS

L'article 23 « Régime des branchements » du contrat d'affermage est supprimé et remplacé par :

« Les branchements ayant pour objet d'amener l'eau à l'intérieur des propriétés à desservir et qui sont compris entre la conduite publique et le compteur seront installés par le Délégué.

Les frais de premier établissement de ces branchements seront à la charge des abonnés et payés par ceux-ci au Délégué dans les conditions prévues à l'article 36 ci-après.

La partie des branchements situés sous voie publique et sous propriété privée, jusqu'au compteur de l'abonné devient partie intégrante de l'affermage. L'ensemble des frais d'entretien y afférant incombe au délégué. »

Le coût prévisionnel de ces prestations supplémentaires d'entretien est évalué à 130 000 euros HT par an (valeur juillet 2013).

Ville Aix les Bains – Avenant 9 V7 du 11.06.2013  
SAUR Région GRAND EST

*Jun 2013: Après l'alerte publique de l'opposition, reprise largement dans les médias, la SAUR et la ville s'engagent de nouveau pour le renouvellement des branchements en plomb pour fin 2014.*

*La réglementation connue depuis 2003, exige pourtant fin 2013.*

**Novembre 2013:** *En réponse à une question de l'opposition, la municipalité indique à aujourd'hui que 60 branchements ont été remplacés par la ville et 6 par la SAUR .....*

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE D'AIX LES BAINS

AVENANT N°9

au contrat d'affermage pour l'exploitation  
du service de distribution d'eau potable  
visé le 21 juin 1988

Ville Aix les Bains – Avenant 9 V7 du 11.06.2013  
SAUR Région GRAND EST

# LE CONTRAT AVEC LA SAUR POURTANT MAINTENU JUSQU'EN 2018

*Alors que rien ne l'y obligeait avant 2015, la municipalité d'Aix se précipite en faisant voter au conseil municipal du 27 Juin 2013 le maintien du contrat avec la SAUR pour 30 ans.*

*Le contrat était pourtant désavantageux depuis le début pour la ville, il n'a pas permis la modernisation du réseau et ce n'est pas l'avenant 9 conclu en juin 2013 qui pourra rattraper tout le retard.*

*Comment expliquer ce geste envers une société qui ne s'est pas illustrée pourtant par son efficacité ?*

*Ne prépare-t-elle pas le transfert à la SAUR de toute la gestion de l'eau de la CALB ?*

27. SAUR- Maintien de la durée du contrat de Délégation de Service Public

Sylvie COCHET, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La Ville a confié par contrat de délégation en date du 21 juin 1988 l'exploitation du service public de l'eau potable pour une durée de 30 ans.

Par un arrêté en date du 8 avril 2009 Compagnie Générale des Eaux – Commune d'Olivet, le Conseil d'État a apporté des précisions sur l'application des dispositions relatives à la durée des délégations de service public dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, des ordures ménagères et des autres déchets.

Le Conseil d'État a estimé que les contrats conclus dans ces domaines, avant la loi n° 95.101 du 2 février 1995 dite « loi Bamier », pour une durée supérieure à 20 ans ne pourront plus être régulièrement exécutés à compter du 3 février 2015, sauf justifications particulières soumises à l'examen du Directeur Départemental des Finances Publiques.

Préalablement à la « loi Bamier », la loi n° 93.122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin », avait posé le principe de la limitation de la durée des conventions de délégation de service public. Celle-ci est déterminée en fonction des prestations demandées au délégataire et ne peut en principe excéder « la durée normale d'amortissement » des investissements à réaliser.

Cet arrêté impose, donc, concrètement à la Ville d'examiner les clauses de son contrat de délégation de l'eau potable.

La Ville s'est rapprochée de la SAUR, délégataire du service public d'exploitation de l'eau potable pour établir précisément le tableau prévisionnel d'exploitation de cette délégation jusqu'à son terme officiel, le 21 juin 2018. Les chiffres présentés de 1988 à 2012 sont ceux qui ont été présentés et approuvés par la collectivité lors de la présentation annuelle des comptes rendus d'exploitation de ce délégataire. Les prévisions 2013 – 2018 présentées ont été établies sur la base d'hypothèses moyennes s'agissant, notamment de la masse salariale dont le détail, validé précisément par la Ville, a été établi sur la base de l'année 2012.

S'agissant des amortissements, essentiels pour établir le maintien ou non de la durée de la DSP, le tableau présenté reprend, simplement, le tableau d'amortissement des prêts associés au droit d'entrée payé par la SAUR à la Ville sur ce contrat tel qu'il avait été voté par le conseil municipal le 20 avril 2000 (avenant n° 4 du 25 avril 2000).

Il ressort de ces données que, sur la base du prix de l'eau et de sa formule de révision actuelle, l'équilibre de la DSP ne s'établit que si la DSP est menée jusqu'à son terme.

Le mémoire déposé par la Ville, sollicitant le maintien de la durée initiale, a reçu un avis favorable du directeur DDFP en date du 27 mai 2013.

Le mémoire et l'avis du DDFP sont annexés à la présente.

Conformément à l'avis favorable de la commission des finances de l'administration générale et des affaires économiques du 24 juin 2013, il est proposé au conseil municipal de prendre acte de l'avis du Directeur Départemental des Finances Publiques et d'approuver le maintien de la durée de la délégation de service public de l'eau potable jusqu'à son terme, soit jusqu'au 21 juin 2018.

Décision

Fatiha BRUNETTI (ayant pouvoir de Denise DELAGE-DAMON), Hervé BOILEAU et Christian SERRA (ayant le pouvoir d'Azeddine ZALIF) ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité prend acte de l'avis du Directeur Départemental des Finances Publiques et approuve le maintien de la durée de la délégation de service public de l'eau potable jusqu'à son terme, soit jusqu'au 21 juin 2018.

POUR : 25  
CONTRE : 5  
ABSTENTION : 0

# La SAUR dans la tourmente financière en 2013

*La SAUR, troisième dans la gestion de l'eau en France a bien failli disparaître en Juin 2013. Elle était au bord du dépôt de bilan avec un endettement colossal de 1,7 MILLIARDS d'Euros, résultat de spéculations financières de sa maison mère HIME.*

*Elle n'a du sa survie que par la prise totale du capital par un ensemble de banques qui ont en échange annulé la moitié de sa dette et divisé par 3 les charges d'intérêts, prouvant ainsi que ce secteur reste prometteur d'un profit exceptionnel pour ses actionnaires.*

*Il est grand temps de faire revenir dans le domaine public cette activité détenue par des financiers, seule solution pour garder le savoir-faire, protéger l'emploi et le statut des salariés de l'eau et gérer ce bien commun indispensable à la vie dans le seul et unique but de servir l'intérêt général.*

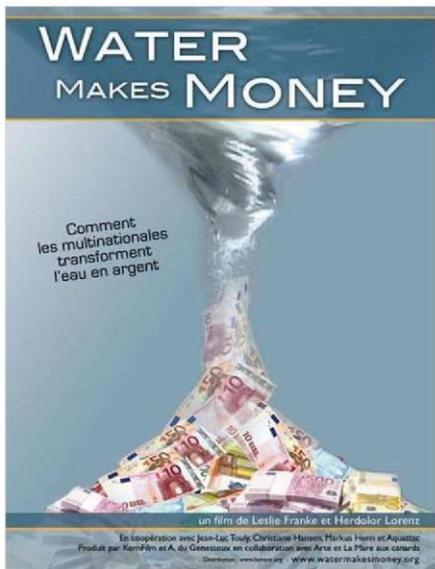
# **Notre proposition: UN RETOUR EN REGIE PUBLIQUE**

- **Pour des tarifs adaptés et progressifs, avec la gratuité des premiers mètres cubes pour satisfaire les besoins vitaux**
- **Pour une meilleure gestion, moins chère et plus souple**
- **Pour plus de sécurité sanitaire, de transparence sur la qualité de l'eau distribuée, pour plus de clarté sur son prix**
- **Pour mieux permettre l'investissement à long terme**
- **Pour nous libérer de l'emprise des multinationales de l'eau, au service exclusif de leurs actionnaires**
- **Pour un plus grand contrôle citoyen du service au sein d'une commission ouverte à tous les usagers-contribuables**

**Et pour cela, une seule solution**

**CHANGER DE MUNICIPALITE EN MARS 2014**

# QUELLE GESTION DE L'EAU, DEMAIN À AIX-LES-BAINS ?



PROJECTION DU FILM  
**WATER MAKES  
MONEY**

&  
**CONFÉRENCE-DÉBAT**  
AVEC

**JEAN-LUC TOULY  
GABRIEL AMARD  
FABRICE MAUCCI**

**VENDREDI 29 NOVEMBRE 19H**  
CINÉMA VICTORIA À AIX-LES-BAINS

## 19H PROJECTION DU FILM

### « WATER MAKES MONEY »

Comment les multinationales transforment l'eau en argent...  
Documentaire sur la privatisation croissante de l'eau mais aussi  
sur les collectivités résistantes qui œuvrent pour se  
réapproprier ce bien commun.

## 20H30 CONFÉRENCE-DÉBAT

**Jean-Luc Toully**, militant lanceur d'alertes, spécialiste de  
la corruption et de la gestion de l'eau. Il a coopéré au film «  
Water Makes Money » et est l'auteur de « L'eau des  
multinationales ». Conseiller Régional IDF, porte-parole de  
l'ACME (Association pour le Contrat Mondial de l'Eau),  
Responsable EAU de la Fondation Danielle Mitterrand.

**Gabriel Amard**, Président de la Communauté  
d'Agglomération des Lacs de l'Essonne et de sa régie publique  
de gestion de l'eau. Fort de son expérience de retour en régie,  
il est l'auteur de plusieurs livres et ses actions en faveur de ce  
bien commun de l'humanité lui ont valu de recevoir un  
passeport de citoyenneté universelle à l'UNESCO en Mai 2013.  
Il préside l'association d'élus « La Gauche par l'exemple ».

**Fabrice Maucci**, Ancienne tête de liste de l'opposition en  
2001 et 2008, il mènera la liste « UNIS & CITOYENS pour Aix les  
Bains » aux municipales de 2014. Favorable au développement  
des Services Publics, il prône le retour en régie publique de l'eau  
à Aix les Bains, eau qui est gérée par la SAUR depuis 1988.